



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Construction d'un nouveau commissariat à Calais

Question écrite n° 7417

Texte de la question

M. Marc de Fleurian appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la nécessité d'un nouveau commissariat de police à Calais. Ce nouvel établissement doit permettre aux policiers nationaux et municipaux d'être colocalisés et de travailler avec plus d'efficacité. Il doit également permettre d'accueillir convenablement les unités de CRS et de gendarmerie mobile engagées dans la lutte contre l'immigration clandestine. Cette promesse d'un nouveau commissariat, faite le 15 décembre 2023 par le ministre de l'intérieur précédent, doit maintenant être tenue pour assurer aux Calaisiens la sécurité à laquelle ils ont droit et aux policiers les conditions de travail qu'ils méritent. Lors de la visite présidentielle du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil, le 14 mai 2025, le président de la République a d'ailleurs affirmé avoir entendu les arguments exposés par M. le député. Il lui demande donc comment et quand sera mis en œuvre ce projet crucial pour les forces de l'ordre calaisiennes et les habitants.

Texte de la réponse

Les attentes des policiers en matière de conditions de travail et de qualité de leur cadre de travail sont fortes et légitimes. Le ministre d'État, ministre de l'intérieur, en a fait une priorité. Le parc immobilier de la police nationale en particulier constitue un sujet de préoccupation important. Les efforts engagés de longue date pour améliorer les conditions de travail et d'accueil du public se sont poursuivis en 2024 en matière de construction ou de rénovation, de maintenance lourde ou d'aménagement et d'entretien. Les crédits adoptés par le Parlement dans la loi de finances pour 2025 permettent de poursuivre les principales opérations d'investissement immobilier engagées par le ministère de l'intérieur en faveur de la police nationale et de lancer certaines grandes opérations. La situation budgétaire contrainte ne permet toutefois pas de répondre dans l'immédiat à tous les besoins. S'agissant de la construction d'un nouveau commissariat de police à Calais, les contraintes financières qui pèsent sur le budget de la police nationale n'ont pas permis de retenir, au titre de l'année 2025, cette nouvelle opération, estimée à plus de 31 millions d'euros (hors foncier, marché de maîtrise d'œuvre et études préalables). Cette question sera de nouveau examinée avec la plus grande attention à l'occasion de la programmation 2026 des investissements immobiliers de la police nationale. Quant aux forces mobiles, qui jouent un rôle effectivement essentiel dans la lutte contre l'immigration clandestine dans le Calais, il convient de souligner que la construction à Calais d'un cantonnement pour les compagnies républicaines de sécurité (CRS), qui permettrait d'accueillir 330 agents, est à l'étude dans le cadre des discussions franco-britanniques dites « Sandhurst 2 ».

Données clés

Auteur : [M. Marc de Fleurian](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7417

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur \(M\)](#)

Ministère attributaire : [Intérieur \(M\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2025](#), page 4695

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5826